



Madame la Ministre
de la Justice
Luxembourg

Luxembourg, le 9 juin 2020

Personne en charge du dossier:

Jean-Luc Schleich

☎ 247 - 82954

Réf. CE / SCL : 60.221 – 800 / sp
Doc. parl. 7587

Objet : Projet de loi portant

- 1° prorogation de mesures concernant
 - la tenue d'audiences publiques pendant l'état de crise devant les juridictions dans les affaires soumises à la procédure écrite,
 - certaines adaptations de la procédure de référé exceptionnel devant le juge aux affaires familiales,
 - la suspension des délais en matière juridictionnelle, et
 - d'autres modalités procédurales,
- 2° dérogation temporaire aux articles 74, 75, 76 et 83 de la loi modifiée du 9 décembre 1976 relative à l'organisation du notariat,
- 3° dérogation temporaire aux articles 15 et 16 de la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat, et
- 4° modification de l'article 89 de la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise.

Madame la Ministre,

En me référant à votre lettre du 15 mai 2020, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe l'avis du Conseil d'État sur le projet de loi sous rubrique.



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre aux Relations
avec le Parlement

Jean-Luc Schleich
Gestionnaire dirigeant